



Réunion des États parties

Distr. générale
1^{er} avril 2022
Français
Original : anglais

Trente-deuxième réunion

New York, 13-17 juin 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire*

Élection de vingt et un membres de la Commission des limites du plateau continental

Liste des candidates et candidats désignés par les États parties pour l'élection à la Commission des limites du plateau continental

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le 15 décembre 2021, le Secrétaire général a adressé une communication aux États parties pour les inviter à soumettre, entre le 16 décembre 2021 et le 15 mars 2022, les noms et le descriptif des qualifications des candidates et candidats que leurs Gouvernements souhaiteraient désigner en vue de l'élection des membres de la Commission des limites du plateau continental. Il y était précisé que l'élection aurait lieu au cours de la trente-deuxième Réunion des États parties, qui se tiendra du 13 au 17 juin 2022 à New York.
2. Par une note verbale datée du 11 janvier 2022 et reçue par le Secrétariat le 28 mars 2022, la Mission permanente d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de la décision du Gouvernement omanais de présenter la candidature d'Adnan Rashid Nasser Al Azri à l'élection à la Commission pour un mandat allant de 2023 à 2028.
3. Le descriptif des qualifications de M. Al Azri et son curriculum vitae figureront dans les documents [SPLOS/32/10](#) et [SPLOS/32/CRP.1](#), respectivement. Le Gouvernement omanais a confirmé qu'il prendrait à sa charge les dépenses encourues par le candidat, conformément au paragraphe 5 de l'article 2 de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et comme suite à la demande formulée par la vingt-sixième Réunion des États parties (voir [SPLOS/303](#), par. 79).

* [SPLOS/32/L.1/Rev.1](#).



4. La candidature du Gouvernement omanais ayant été reçue après la date limite, la question de sa recevabilité sera tranchée par la Réunion des États parties lors de l'examen du point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Élection de vingt et un membres de la Commission des limites du plateau continental » (voir [SPLOS/32/8](#), [SPLOS/32/9](#) et [SPLOS/32/10](#))¹.

¹ Pour la pratique de la Réunion concernant les candidatures reçues après la date limite, voir [SPLOS/251](#), par. 81 à 85.